



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**9<sup>e</sup> Législature**

**SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989**

**(10<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**Séance du vendredi 14 avril 1989**

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Nomination à la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes** (p. 217).
2. **Nominations à des organismes extraparlamentaires** (p. 217).
3. **Questions orales sans débat** (p. 217).

### FERMETURE DE L'USINE VALÉO A SAINT-HILAIRE-LA-GRAVELLE

*(Question de M. Desanlis)* (p. 217)

MM. Jean Desanlis, Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

### ENVELOPPE DESTINÉE AUX RÉGIONS FRANÇAISES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES INTÉGRÉS MÉDITERRANÉENS

*(Question de M. Couveinhes)* (p. 219)

MM. René Couveinhes, Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

### INDEMNISATION DES VICTIMES DU CYCLONE FIRINGA

*(Question de M. Pota)* (p. 219)

MM. Alexis Pota, Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

## SÉCURITÉ DES TÉLÉPHÉRIQUES ET DES REMONTÉES MÉCANIQUES

*(Question de M. Didier Migaud)* (p. 220)

MM. Didier Migaud, Louis Besson, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé du logement.

## TRANSFERT A THIONVILLE DES SERVICES DE GESTION DES TITRES ET PENSIONS DE L'ÉTAT

*(Question de M. Demange)* (p. 221)

MM. Jean-Marie Demange, Louis Besson, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé du logement.

## PROMOTION DU FRANÇAIS COMME LANGUE SCIENTIFIQUE

*(Question de M. Jacques Brunhes)* (p. 222)

MM. Jacques Brunhes, Alain Decaux, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie.

## UTILISATION DU FRANÇAIS DANS LES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

*(Question de M. Xavier Deniau)* (p. 224)

MM. Xavier Deniau, Alain Decaux, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie.

4. **Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat** (p. 227).
5. **Ordre du jour** (p. 227).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

**PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD,**  
**vice-président**

La séance est ouverte à neuf heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## **NOMINATION À LA DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

**M. le président.** En application de l'article 25 du règlement, j'informe l'Assemblée que la nomination de M. Roger Gouhier comme membre de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes est publiée au *Journal officiel*.

2

## **NOMINATIONS À DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES**

**M. le président.** Les nominations de représentants de l'Assemblée nationale au sein d'organismes extraparlamentaires sont publiées au *Journal officiel*.

3

## **QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions orales sans débat.

### **FERMETURE DE L'USINE VALÉO À SAINT-HILAIRE-LA-GRAVELLE**

**M. le président.** M. Jean Desanlis a présenté une question, n° 70, ainsi rédigée :

« M. Jean Desanlis attire l'attention de M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur les graves conséquences que va entraîner pour l'économie locale la fermeture de l'usine Valéo à Saint-Hilaire-la-Gravelle (Loir-et-Cher). »

La parole est à M. Jean Desanlis, pour exposer sa question.

**M. Jean Desanlis.** Monsieur le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, le groupe Valéo va fermer son usine située à Saint-Hilaire-la-Gravelle, dans le département de Loir-et-Cher, qui produit les feux de signalisation destinés à différentes marques de voitures françaises et européennes.

Des problèmes de productivité motiveraient cette décision.

Ce sont 240 emplois qui vont être supprimés, dans une région déjà lourdement touchée par le chômage, concernant notamment trente-cinq ménages dont l'un des deux conjoints

risque fort de ne pouvoir être reclassé. Il sera proposé à certains ouvriers de se déplacer vers d'autres entreprises du même groupe, mais cela cause des difficultés de transport quotidien ou, pis encore, l'obligation de mettre en vente la maison construite sur place et d'en racheter une autre dans un nouveau site, avec les frais que cela occasionne.

Il sera proposé des mises à la retraite anticipées, mais cela ne règle pas le problème des personnes dont l'âge se situe entre cinquante et cinquante-cinq ans, qui auront toujours beaucoup de mal à se réinsérer.

La fermeture de cette entreprise va provoquer de graves difficultés pour les finances de la commune de Saint-Hilaire-la-Gravelle, avec la perte de la taxe professionnelle qui, pour une commune de 700 habitants environ, représente la moitié de son produit fiscal et le tiers de son budget de fonctionnement.

Les collectivités territoriales - conseil régional et conseil général - ont d'ores et déjà entrepris des démarches pour rechercher une solution de réimplantation industrielle dans les locaux en bon état d'entretien qui vont être libérés. Mais la collectivité nationale doit aussi participer à cette œuvre de restructuration industrielle. En effet, au moment où l'industrie automobile est florissante en France et en Europe, on comprend mal, en Loir-et-Cher, que l'on ferme une entreprise qui fournit 30 p. 100 du marché européen dans sa spécialité. Et cela m'amène, monsieur le ministre, à vous poser quatre questions.

Premièrement, quelle politique le Gouvernement compte-t-il conduire pour que se maintienne en France la production d'équipements automobiles ?

Deuxièmement, quelle solution de reprise les pouvoirs publics peuvent-ils mettre en place en collaboration avec les collectivités territoriales concernant l'usine Valéo de Saint-Hilaire-la-Gravelle ?

Troisièmement, quelles mesures seront mises en œuvre pour permettre aux ouvriers de l'entreprise d'obtenir des compensations économiques et le reclassement pour le plus grand nombre d'entre eux ?

Quatrièmement, quelles compensations financières la commune de Saint-Hilaire-la-Gravelle peut-elle obtenir pour faire face aux remboursements des annuités de ses emprunts en cours ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

**M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, je connais cette affaire. L'usine à laquelle vous faites allusion, située à Saint-Hilaire-la-Gravelle, appartient à Valéo Vision qui fait partie de la branche « Eclairage et Signalisation » du groupe.

Valéo Vision, vous le savez, constitue un ensemble industriel comportant six usines qui sont toutes installées en France. C'est une division dont les effectifs sont importants : 3 700 personnes ; et le chiffre d'affaires global représente environ 20 p. 100 de l'activité totale du groupe Valéo. Donc c'est effectivement une division essentielle du groupe.

La décision de fermeture de ce site, qui est, malheureusement, acquise, s'inscrit dans un contexte concurrentiel européen très sévère, c'est-à-dire que la prospérité actuelle de l'industrie automobile n'empêche pas qu'au niveau des sous-traitants et des accessoiristes la compétition soit aujourd'hui extrêmement sévère sur le plan européen. Donc Valéo doit améliorer sa compétitivité afin de ne pas perdre des parts de marché et, si possible, d'en acquérir d'autres.

Or, le handicap de l'usine de Saint-Hilaire-la-Gravelle est que, comme d'ailleurs ses sœurs de la division Valéo Vision, elle appartient à un groupe qui est constitué à partir de

sociétés qui furent longtemps concurrentes SEV Marchal, Cibié, Neiman -, de sorte que ces usines ne sont pas complémentaires et ne sont pas spécialisées. Aujourd'hui, tout le travail de Valéo, qui est à la tête d'un ensemble relativement hétéroclite, c'est d'aboutir à une synergie entre toutes les usines qu'elle a acquises, de manière à avoir un ensemble plus performant.

Les mesures prises par Valéo - et dont votre commune est la victime - ne s'inscrivent pas du tout dans un processus de délocalisation de l'activité à l'étranger mais répondent à un impératif de réorganisation et de rationalisation des fabrications, que nous ne pouvons qu'approuver dans son principe, chaque site devant être spécialisé par type de produits, de technologies et par taille de séries : ce sont des problèmes que les industriels connaissent bien.

Mais la preuve de l'engagement de Valéo Vision et de Valéo dans son ensemble vis-à-vis de l'industrie française et sur le sol français, c'est que la direction a décidé d'engager l'an dernier 215 millions d'investissements industriels, ce qui est une somme importante à l'échelle du groupe et montre bien sa détermination de conforter la position de ses usines françaises.

Ce qu'il faudrait ajouter aussi, en faveur de la thèse présentée par les dirigeants de Valéo, selon laquelle ils ne quitteront pas la France, c'est que les impératifs de livraison des équipements à « flux tendu », comme on dit aujourd'hui, c'est-à-dire sans stock chez les clients, imposent au fabricant une présence à proximité des usines automobiles.

Donc, je ne pense pas que, dans cette industrie au moins, il y ait le moindre risque de délocalisation à l'étranger. Pour répondre à votre question, le Gouvernement entend mener une politique globale vis-à-vis de ce secteur en associant les constructeurs automobiles et les fournisseurs et soutenir les efforts des industriels, quels qu'ils soient, en matière d'innovation technologique. C'est ce que fait mon département. Nous avons lancé un appel d'offres technique dans le secteur « Equipement pour véhicules à fonctions enrichies » et nous avons mobilisé des sommes relativement importantes pour ce faire. Nous avons également soutenu financièrement le programme de recherche et développement technologique dans les transports terrestres, y compris l'automobile, ainsi que le programme européen Prométhée qui est précisément destiné à cette affaire.

Pour en revenir au site de Saint-Hilaire-la-Gravelle, vous pouvez être assuré que nous serons attentifs à toute proposition susceptible de recréer un nombre significatif d'emplois. En liaison avec mon collègue Jacques Chêrèque, nous entendons favoriser la venue d'industriels sur ce site.

En ce qui concerne le plan social, vous savez qu'un audit a été demandé par les représentants du personnel. La réponse et l'ensemble de la discussion sur ces propositions se feront lors du comité central d'entreprise du 27 avril prochain, c'est-à-dire très bientôt.

En ce qui concerne le reclassement du personnel, nous avons posé aux dirigeants de Valéo un certain nombre de questions auxquelles ils ont répondu, et je peux sur ce point vous donner quelques précisions qui nous ont été fournies lors d'une réunion préparatoire du C.C.E. Il y aura quarante-cinq départs en préretraite, cinquante reclassements possibles dans l'usine voisine de Blois à la faveur des départs en préretraite au titre de la solidarité entre les usines de Valéo Vision, c'est-à-dire que l'usine de Blois va au mieux alléger ses effectifs d'un certain nombre de personnes qui justifient d'un départ en préretraite, de manière à pouvoir reclasser des personnes qui viendraient de la commune de Saint-Hilaire-la-Gravelle. Par ailleurs, Valéo va créer, à notre demande, une antenne de reclassement et recourra à un cabinet extérieur de placement. Enfin, tout un système de primes au départ et à la réembauche est prévu dans le plan social.

En ce qui concerne les conséquences de la perte d'activité pour les finances locales, à laquelle vous avez fait allusion dans votre quatrième question, je ne peux que vous rappeler les mécanismes d'atténuation des pertes de recettes qui sont prévus pour des occurrences de ce type au travers de la deuxième fraction du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle.

En d'autres termes, l'Etat prend en charge pendant la première année le versement de 90 p. 100 du montant de base de la taxe professionnelle qui aurait dû être versée à la com-

mune par l'entreprise et, ensuite, durant la seconde année, il verse 50 p. 100 du montant de la première dotation. Ainsi, s'agissant des ressources de la commune, on lui donne le temps de prévoir l'installation éventuelle d'une nouvelle usine.

Telles sont, monsieur le député, les informations que je tenais à vous communiquer. Soyez certain que nous suivons cette affaire de près.

**M. le président.** La parole et à M. Jean Desanlis.

**M. Jean Desanlis.** Monsieur le ministre, je vous remercie de l'engagement que vous avez pris au nom des pouvoirs publics de tout mettre en œuvre pour faciliter la reprise des locaux qui vont être rendus disponibles à Saint-Hilaire-la-Gravelle par la fermeture de l'usine Valéo. Néanmoins, le plan social, le reclassement du personnel vont poser un certain nombre de problèmes.

Trente-cinq ménages sont concernés. Dans un ménage, il est souvent possible de reclasser l'un des deux conjoints, surtout lorsqu'il s'agit d'un ouvrier professionnel, mais quelquefois il est plus difficile de reclasser l'épouse. Or, vous le savez, c'est souvent le deuxième salaire qui permet de payer les mensualités de remboursement des emprunts lorsqu'on a construit la maison, et c'est le cas de beaucoup de couples qui travaillent dans cette entreprise.

S'ils se déplacent vers d'autres sites, comme cela leur est proposé, vers Angers, Evreux, Sens ou même plus loin, à l'intérieur du même groupe, il leur faut vendre la maison et en racheter une autre ailleurs. Cela entraîne des frais, des droits d'enregistrement, qui s'élèvent à 20 p. 100 environ et des difficultés financières qui sont importantes. Il faudrait que le Gouvernement réfléchisse à ce problème et que, dans des cas comme celui-là, on puisse accorder des dérogations concernant le paiement des droits d'enregistrement lors du rachat d'une maison par un ouvrier obligé de se déplacer après un licenciement pour cause économique. Il faudrait accorder des facilités pour que, en plus des inconvénients causés par ce déplacement, les intéressés n'aient pas à supporter des charges financières dont ils ne sont pas responsables.

Enfin, pour ce qui concerne le reclassement, il y a 40 préretraites sur le site de Saint-Hilaire-la-Gravelle. Il y en aura 50 sur celui de Blois, ce qui permettra le reclassement de 50 ouvriers de Saint-Hilaire. Restent tout de même 150 ouvriers qui, jusqu'à l'âge de cinquante-cinq ans, vont connaître une période difficile avant de trouver un reclassement ailleurs. Sur le plan local, les démarches sont déjà entreprises dans toute la région vendômoise pour essayer de les reclasser. Mais les syndicats m'ont fait part de leurs inquiétudes concernant les plus âgés d'entre ces ouvriers, ceux qui ont entre quarante-cinq et cinquante-cinq ans et dont la reconversion n'est pas facile. Lorsqu'ils se présentent dans une entreprise on leur dit : « Vous comprenez, à votre âge, il est difficile d'apprendre un nouveau métier. Il est difficile de vous prendre ».

Leur grande inquiétude est que les aides qui vont leur être accordées ne vont durer que quelques années.

Il faut leur donner au moins le moyen de survivre jusqu'à l'âge de cinquante-cinq ans, c'est-à-dire jusqu'au moment où on leur accorde des possibilités de préretraite, et cela risque d'être même aléatoire.

Je voulais attirer plus particulièrement votre attention sur la situation des ouvriers qui vont être licenciés et, en particulier, sur celle des plus âgés d'entre eux, qui se trouvent dans le créneau des quarante-cinq à cinquante-cinq ans et qui sont les plus inquiets.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Nous avons malheureusement une assez large expérience de ce genre d'événements. D'abord, il faut que chaque cas soit considéré individuellement, et nous y veillerons ; mais je crois que Valéo est assez attentive à cet égard. Il faut que les problèmes de maison, de déplacement et d'école soient traités cas par cas.

Je pense que ce sera la tâche de la personne que Valéo doit faire intervenir sur place. C'est bien d'une antenne de reclassement qu'il s'agit.

Quant à la possibilité d'accorder des facilités de paiement en matière de droits d'enregistrement, je ferai part de votre suggestion à M. le ministre de l'économie et des finances. Je

ne pense pas qu'on puisse prendre une décision d'ordre général, mais des arrangements peuvent certainement être trouvés avec la direction générale des impôts.

Pour les personnes qui se trouvent dans cette tranche d'âge difficile, entre quarante-cinq et cinquante-cinq ans, il n'y a pas d'autre solution, en vérité, que d'essayer de trouver un réemploi aussi près que possible. Il faut que les collectivités locales, et nous pouvons peut-être les y aider, se mobilisent pour se rendre attractives vis-à-vis des nouvelles installations. Nous vivons une époque de fort investissement. Le département et éventuellement la région, la commune ou le syndicat de communes doivent s'efforcer d'attirer de nouvelles industries qui ne reprendront pas à elles seules la totalité des effectifs mais qui peuvent tout de même pallier une partie des difficultés.

ENVELOPPE DESTINÉE AUX RÉGIONS FRANÇAISES  
DANS LE CADRE DES PROGRAMMES INTÉGRÉS  
MÉDITERRANÉENS

**M. le président.** M. René Couveinhes a présenté une question, n° 65, ainsi rédigée :

« M. René Couveinhes demande à Mme le ministre des affaires européennes de lui préciser quelles sont les intentions du Gouvernement dans la négociation avec la Commission des Communautés européennes en ce qui concerne l'enveloppe réservée aux régions françaises pour la deuxième phase des programmes intégrés méditerranéens. Il rappelle que la fin des mesures transitoires destinées à préparer l'élargissement de la Communauté économique européenne et la prochaine ouverture du grand marché unique européen justifient que les montants annuels des crédits communautaires pour les quatre prochaines années de la deuxième phase des P.I.M. soient supérieurs à ceux des trois années passées et il précise que la région Languedoc-Roussillon sollicite un concours à hauteur de 1 091 millions de francs. Il s'indigne que le Gouvernement ait accepté de transmettre des propositions communautaires à hauteur de 616 millions de francs pour quatre ans, ce qui constituerait une diminution de près de 40 p. 100. Il considère ces propositions comme inacceptables. Il se félicite de la solidarité que manifestent les cinq régions du Grand Sud concernées par les programmes intégrés méditerranéens et s'inquiète du manque de vigueur et de détermination avec lequel le gouvernement français défend les intérêts de ces cinq régions dans sa discussion avec les instances de la Communauté économique européenne. »

La parole est à M. René Couveinhes, pour exposer sa question.

**M. René Couveinhes.** Monsieur le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, je souhaite que vous me précisiez quelles sont les intentions du Gouvernement dans la négociation avec la Commission des Communautés européennes en ce qui concerne l'enveloppe réservée aux régions françaises pour la deuxième phase des programmes intégrés méditerranéens. Je vous rappelle que la fin des mesures transitoires destinées à préparer l'élargissement de la Communauté économique européenne et la prochaine ouverture du grand marché unique européen justifient que les montants annuels des crédits communautaires pour les quatre prochaines années de la deuxième phase des P.I.M. soient supérieurs à ceux des trois années passées.

La région Languedoc-Roussillon sollicite un concours à hauteur de 1 091 millions de francs. Je déplore, monsieur le ministre, que le Gouvernement ait accepté de transmettre des propositions communautaires à hauteur de 616 millions de francs pour quatre ans, ce qui constituerait une diminution de près de 40 p. 100.

Je considère ces propositions comme inacceptables. Je me félicite de la solidarité que manifestent les cinq régions du Grand Sud concernées par les programmes intégrés méditerranéens et je m'inquiète du manque de vigueur et de détermination du gouvernement français lorsqu'il défend les intérêts de ces cinq régions devant les instances de la Communauté économique européenne.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

**M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, je vais vous transmettre la réponse que Mme le ministre des affaires européennes, retenue par d'autres obligations, m'a prié de vous communiquer.

Dès son entrée en fonction, le Gouvernement a engagé et conduit avec la Commission des communautés européennes des négociations pour la détermination de l'enveloppe des concours communautaires pour la deuxième phase des programmes intégrés méditerranéens français - les célèbres P.I.M. -, qui couvrira la période 1989-1992. Il l'a fait avec vigueur et détermination, contrairement à ce que vous avez affirmé.

Le ministre des affaires européennes a rencontré à de nombreuses reprises les commissaires chargés du dossier.

Au cours de ces négociations, la position du Gouvernement a été et est toujours d'obtenir, pour cette deuxième phase des P.I.M., un concours communautaire qui permette au moins de maintenir le rythme annuel des crédits obtenus lors de la première phase, soit, au total, les quatre tiers du financement global attribué à la France au titre de celle-ci. C'est d'ailleurs sur cette base que nous avons présenté à la Commission les demandes des régions pour la deuxième phase.

En ce qui concerne le Languedoc-Roussillon, nous avons donc transmis à la Commission des propositions de financement communautaire pour un montant de 1 119 millions de francs et non, comme une information inexacte vous l'a fait dire, de 616 millions. Ces propositions correspondaient à l'ensemble des demandes présentées pour la région Languedoc-Roussillon.

Il est vrai que l'hypothèse initiale des services de la Commission était d'attribuer à la France un montant global, pour les quatre années de la deuxième phase, qui serait seulement du même ordre de grandeur que celui acquis pendant la première phase. Les 616 millions de francs que vous avez évoqués se situent seulement dans cette hypothèse de la Commission, et le Premier ministre est immédiatement intervenu auprès du président de la Commission pour que cette perspective soit modifiée dans notre sens.

La négociation sur ce sujet n'est pas encore terminée. Nous considérons cependant qu'un relèvement substantiel sera obtenu par rapport à l'hypothèse initiale des services de la Commission. Ce relèvement dépendra pour beaucoup des discussions sur chacun des programmes régionaux, qui sont actuellement en cours et auxquelles participent directement les régions concernées. Autrement dit, de bons projets auront certainement une influence déterminante sur le montant des sommes qui seront attribuées par la Commission.

Au-delà de ce relèvement que nous espérons, la Commission nous a indiqué qu'une dernière attribution supplémentaire interviendrait en 1991, sur la base de l'état d'exécution des programmes dans les différentes régions, tant en France qu'en Italie. Il est donc de notre intérêt bien compris de tout faire, au niveau de l'Etat comme des régions, pour que la bonne exécution des programmes régionaux serve de référence et d'argument en vue d'une répartition de ces crédits futurs qui soit pour nous la plus avantageuse possible.

Le Gouvernement se félicite comme vous, monsieur le député, de la qualité du travail accompli dans l'élaboration de ces programmes et de la bonne collaboration qu'il a entretenue avec les régions. Notre objectif, comme le vôtre, reste toujours d'obtenir, en définitive, pour la deuxième phase et pour l'attribution supplémentaire de 1991, une enveloppe correspondant à la poursuite des concours communautaires octroyés durant la première phase.

**M. le président.** La parole est à M. René Couveinhes.

**M. René Couveinhes.** Je vous demande simplement, monsieur le ministre, d'être mon interprète auprès de Mme le ministre des affaires européennes en espérant qu'elle continuera à s'occuper du dossier de la région Languedoc-Roussillon.

INDEMNISATION DES VICTIMES DU CYCLONE FIRINGA

**M. le président.** M. Alexis Pota a présenté une question, n° 66, ainsi rédigée :

« M. Alexis Pota signale à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer, porte-parole du Gouvernement, que onze semaines après le passage sur l'île de la

Réunion du terrible cyclone Firinga, des centaines de Réunionnais sont encore dans le dénuement le plus total. Des sinistrés totaux ayant perdu maisons, mobiliers, vêtements, vivent toujours chez des parents, amis ou voisins et n'ont reçu, à ce jour, qu'un secours d'urgence d'une valeur de 4 000 francs. Le Gouvernement ne pourrait-il pas prendre de nouvelles dispositions visant à accentuer davantage l'efficacité du dispositif d'indemnisation mis en place ? Ne pourrait-on pas, par exemple, développer la pratique des avances afin de permettre aux plus démunis de retrouver, dans les meilleurs délais, un toit ? »

La parole est à M. Alexis Pota, pour exposer sa question.

**M. Alexis Pota.** Monsieur le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, onze semaines après le passage sur l'île de la Réunion du terrible cyclone Firinga, des centaines de Réunionnais sont encore dans le dénuement le plus total, malgré l'effort du Gouvernement.

Des sinistrés totaux ayant perdu maisons, mobiliers, vêtements, vivent toujours chez des parents, amis ou voisins et n'ont reçu, à ce jour, qu'un secours d'urgence d'une valeur de 4 000 francs. Le Gouvernement ne pourrait-il pas prendre de nouvelles dispositions visant à accentuer l'efficacité du dispositif d'indemnisation mis en place ? Ne pourrait-on pas, par exemple, développer la pratique des avances afin de permettre aux plus démunis de retrouver, dans les meilleurs délais, au moins un toit ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

**M. Roger Fauroux,** ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, je vous répondrai au nom de M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer, retenu lui aussi par d'autres devoirs.

Je rappellerai brièvement ce qui a déjà été fait, puis je vous transmettrai quelques informations, dont certaines sont nouvelles, sur ce qui se fera.

Le lendemain du passage de ce terrible cyclone et dans les jours qui ont suivi, des moyens en hommes et en équipements ont été acheminés depuis la métropole tandis que, sur place, du matériel d'hébergement et de couchage et des rations alimentaires étaient distribués par l'armée.

Les unités de secours, les services de l'Etat, les agents d'E.D.F. et des télécommunications se sont efforcés de rétablir au plus vite les conditions élémentaires d'une vie normale dans l'île.

Des crédits ont été immédiatement dégagés pour permettre au préfet de la Réunion d'attribuer des aides d'extrême urgence aux personnes sinistrées. Ils ont été abondés d'une dotation de 200 000 ECU, c'est-à-dire 1 416 000 francs, accordée par la Communauté économique européenne. Grâce à l'ensemble de ces crédits, 2 463 familles sinistrées ont bénéficié de secours d'urgence qui ont atteint globalement 2 605 700 francs.

A la faveur de deux avances de 6 millions de francs chacune, soit 12 millions au total, dégagées sur le Fonds interministériel de secours aux victimes des calamités publiques, des bons ont été délivrés à 3 000 familles pour leur permettre d'acheter des matériaux destinés à réparer leurs maisons lorsque cela était possible.

Une nouvelle avance de 7 millions de francs a été dégagée, début mars, en faveur des personnes sinistrées sur les crédits du Fonds interministériel de secours.

En plus de ces interventions et secours d'urgence, les premières mesures gouvernementales ont porté sur le report de diverses échéances et sur l'octroi d'avances sur indemnisation afin de faciliter le redémarrage des activités les plus touchées.

Des reports d'échéances fiscales et sociales ont été accordés aux contribuables concernés, et des aménagements ont été apportés aux échéances des prêts du Crédit agricole aux agriculteurs sinistrés.

A titre exceptionnel, un dispositif d'avances sur indemnisation a été mis en place pour les entreprises, au même titre que pour les particuliers.

Les entreprises ou exploitations concernées, principalement à caractère familial, ont bénéficié de prêts relais pour soulagier leur trésorerie ; à ce jour, environ 4 millions de francs de prêts relais ont été mis en place.

Une cote spéciale de prêts à moyen terme à taux réduit a également été décidée en faveur de toutes les entreprises sinistrées, sans aucune condition d'activité : 2 millions de francs de prêts sont en cours d'instruction à ce titre. Des prêts bonifiés « pertes de récolte » et « pertes de fonds » ont été attribués aux agriculteurs sinistrés au titre des calamités agricoles.

Ainsi, le maximum a été fait pour que, sans délai, les sinistrés du cyclone Firinga bénéficient de mesures d'urgence en attendant les décisions définitives d'indemnisation. Celles-ci, après examen des résultats de la mission d'évaluation envoyée sur place du 10 au 16 février dernier, ont été arrêtées hier par le Gouvernement. Je suis heureux de vous en communiquer le teneur.

Les taux d'indemnisation retenus sont en tous points comparables à ceux qui l'avaient été lors des cyclones précédents bien que ceux-ci aient été de moindre ampleur.

Pour les dégâts subis par les particuliers, ils s'établissent aux niveaux suivants :

Pertes de fonds agricoles : 80 p. 100 ;

Pertes de récoltes agricoles : 40 p. 100 ;

Entreprises individuelles artisanales ou commerciales : 20 p. 100 ;

Entreprises artisanales ou commerciales non individuelles : 20 p. 100 ;

Biens mobiliers des particuliers : 20 p. 100.

Pour les logements seront accordées des subventions de 70 p. 100 pour les grosses réparations et de 50 p. 100 pour les reconstructions.

Pour les équipements des collectivités locales, un taux unique de 50 p. 100 sera appliqué.

En outre, pour tenir compte des débuts d'industrialisation du sud de la Réunion, une mesure nouvelle a été décidée à travers l'indemnisation des entreprises non individuelles. Il s'agit d'une mesure exceptionnelle en l'attente d'une étude de faisabilité que le Gouvernement a entreprise sur l'extension aux départements d'outre-mer de la loi de 1932 relative aux catastrophes naturelles.

Ainsi, monsieur le député, le Gouvernement pense avoir répondu à la demande exprimée par de nombreux élus, et en particulier par vous-même, au lendemain de la catastrophe qui a frappé l'île de la Réunion.

**M. le président.** La parole est à M. Alexis Pota.

**M. Alexis Pota.** Je prends acte de votre déclaration, monsieur le ministre. Les sinistrés de la Réunion, après le passage du cyclone Firinga ; se trouvent souvent dans une situation effroyable et attendent beaucoup de la solidarité nationale. Je vous remercie de votre réponse qui ne manquera pas de les rassurer.

#### SÉCURITÉ DES TÉLÉPHÉRIQUES ET DES REMONTÉES MÉCANIQUES

**M. le président.** M. Didier Migaud a présenté une question n° 69, ainsi rédigée :

« M. Didier Migaud interroge M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur la sécurité des installations de téléphériques et de remontées mécaniques. »

La parole est à M. Didier Migaud, pour exposer sa question.

**M. Didier Migaud.** Monsieur le ministre chargé du logement, le vendredi 13 janvier dernier, une cabine du téléphérique de Vaujany, dans le département de l'Isère, est tombée d'une hauteur de deux cents mètres, provoquant la mort des huit personnes qui y avaient pris place.

A la suite de cet accident qui a très fortement ému l'opinion, bien au-delà des familles de l'Oisans qui ont été cruellement frappées, le Gouvernement a décidé la constitution d'une commission spéciale d'enquête chargée d'en rechercher et d'en analyser les causes. Cette commission vient de remettre son rapport, dans lequel les experts relèvent notamment une conception et un montage défectueux ainsi qu'une précipitation générale pour répondre au défi accepté par le constructeur et le maître d'œuvre.

Parallèlement, une enquête judiciaire est en cours mais, dans l'attente de ses conclusions, je souhaite connaître, monsieur le ministre, toutes les conséquences utiles que vous tirez d'ores et déjà de ce drame et du rapport de la commission spéciale d'enquête, afin que soit assuré aux usagers des remontées mécaniques le meilleur niveau de sécurité. Quelles dispositions envisagez-vous de prendre pour aller dans le sens d'un meilleur suivi et d'un contrôle accru dans ce domaine ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé du logement.

**M. Louis Besson, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé du logement.** Monsieur le député, le Gouvernement a partagé l'émotion ressentie par les populations et leurs représentants à la suite de ce drame et, comme vous venez de l'indiquer, une commission spéciale d'enquête a été immédiatement constituée.

Cette commission s'est efforcée de déterminer comment l'assemblage dont la rupture a entraîné la chute de la cabine avait pu être mis en place sans qu'aucun des intervenants dans la construction de l'appareil - constructeur, maître d'œuvre et service de contrôle - ne détecte ses éventuels défauts. Elle en a tiré les enseignements et fait neuf propositions pour améliorer l'ensemble de la chaîne de construction des appareils de remontée mécanique qui, sur le plan du génie civil, ont fait l'objet d'améliorations significatives depuis deux ans.

Ces propositions ont recueilli l'accord du ministère concerné et seront mises en œuvre avec les moyens nécessaires. L'une d'entre elles l'a déjà été puisque, bien sûr, dès le lendemain de l'accident, un examen approfondi des téléphériques comportant un dispositif similaire à celui de l'appareil incriminé a été réalisé et que des opérations de surveillance ont été systématisées.

Les actions les plus essentielles à entreprendre se situent sur deux plans : celui de la réglementation applicable d'abord, celui des conditions d'application de cette réglementation ensuite.

Le projet de nouveau règlement est actuellement soumis aux instances communautaires, mais la procédure d'urgence a été demandée afin d'en rendre possible l'application pour les appareils qui seront construits dès 1989.

Par ailleurs, un arrêté est en cours de mise au point pour rendre obligatoire l'assurance qualité pour tout composant de haute sécurité et de sécurité. A titre transitoire, il sera exigé que tout composant de haute sécurité fasse l'objet d'un plan qualité établi sur le modèle de la norme européenne. La mise en application de cet arrêté est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 1990.

Tout aussi important, et la Commission le souligne à juste titre, est l'organisation méthodique des tâches de chaque intervenant dans le processus de construction d'une remontée mécanique. Il importe qu'une programmation plus rationnelle permette à chacun - constructeur, maître d'œuvre et service de contrôle - d'exercer pleinement ses responsabilités vis-à-vis des usagers.

Ainsi, la réglementation étant à nouveau sur le point d'être améliorée, il faudra, en 1989, que les services de l'Etat fassent porter leur effort sur le strict respect des procédures que cette réglementation prévoit.

Cette démarche indispensable pour la qualité du service aux usagers n'ira pas sans provoquer quelques problèmes pour les maîtres d'ouvrage et les constructeurs en 1989. Le Gouvernement en est conscient et c'est pourquoi une procédure de concertation avec les principaux intéressés vient d'être engagée.

En conclusion, monsieur le député, croyez-bien que tout sera fait non seulement par l'Etat, mais aussi, j'en suis certain, avec la collaboration de tous les intervenants dans le secteur des remontées mécaniques, pour améliorer encore la sécurité des futures installations et des installations existantes. Il ne saurait être question que ces moments privilégiés que constituent, pour les Français, les sports d'hiver, puissent être l'occasion d'une quelconque suspicion quant à la sécurité des usagers des remontées mécaniques.

**M. le président.** La parole est à M. Didier Migaud.

**M. Didier Migaud.** Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse. Il est vrai que ces accidents sont très rares et que, heureusement, les morts sont peu nombreux. Mais une amélioration des procédures, dans le sens d'un meilleur suivi et d'un contrôle accru, est effectivement possible. Je tiens à vous remercier des initiatives que vous pourrez prendre dans ce sens.

#### TRANSFERT A THIONVILLE DES SERVICES DE GESTION DES TITRES ET PENSIONS DE L'ETAT

**M. le président.** M. Jean-Marie Demange a présenté une question, n° 64, ainsi rédigée :

« M. Jean-Marie Demange rappelle à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, qu'en 1985 il avait lui-même annoncé le transfert à Thionville des services de gestion des titres et pensions de l'Etat. Son successeur, en novembre 1986, confirmait ce transfert en précisant que, compte tenu des délais de construction et d'aménagement, le service en cause devrait pouvoir être opérationnel au début de l'année 1991 et que les études relatives à la construction des bureaux étaient déjà commencées. En réponse à sa question écrite n° 5059, il disait (*J.O. A.N., Questions*, du 16 janvier 1989) « que la décision d'implanter à Thionville le service des titres de l'Etat est maintenue dans son principe. Les modalités de mise en œuvre de cette décision sont actuellement à l'étude ». Cette réponse datant maintenant de trois mois, il lui demande de lui indiquer d'une manière plus détaillée à quel stade est parvenu ce dossier afin de ne pas laisser la population thionvilloise dans l'expectative, s'agissant d'une installation qui doit permettre la création de plus de deux cents emplois, alors que la décision de transfert a été prise et confirmée depuis quatre ans. »

La parole est à M. Jean-Marie Demange, pour exposer sa question.

**M. Jean-Marie Demange.** Monsieur le ministre chargé du logement, je tenais à rappeler à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, qu'en 1985 il avait lui-même annoncé le transfert à Thionville des services de gestion des titres et pensions de l'Etat. Son successeur, en novembre 1986, confirmait, à Illange notamment, ce transfert en précisant que compte tenu des délais de construction et d'aménagement, le service en cause devrait pouvoir être opérationnel au début de l'année 1991 et que les études relatives à la construction des bureaux étaient déjà commencées.

A ma dernière question écrite en date du 16 janvier 1989, M. le ministre d'Etat a répondu : « La décision d'implanter à Thionville le service des titres de l'Etat est maintenue dans son principe. Les modalités de mise en œuvre de cette décision sont actuellement à l'étude. » C'était assez lapidaire ! Toujours est-il que nous aimerions savoir à quel stade est parvenu ce dossier aujourd'hui et si oui ou non ce service arrivera à Thionville, afin que la population ne reste plus dans l'expectative, d'autant plus qu'il avait été annoncé que cette installation entraînerait la création de quelque 200 à 250 emplois.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé du logement.

**M. Louis Besson, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé du logement.** Monsieur le député, M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, empêché m'a prié de vous faire connaître sa réponse.

Le projet d'implantation à Thionville du service des titres de l'Etat, qui dépend de la direction de la comptabilité publique, a été effectivement annoncé en 1985 au titre des mesures d'accompagnement du plan acier.

Ce projet fait actuellement l'objet d'une étude complémentaire qui résulte du fait que les activités du service, et donc le niveau des emplois susceptibles d'être implantés localement, sont affectés directement et substantiellement par la modernisation du marché financier engagée et poursuivie depuis maintenant cinq ans.

C'est ainsi, notamment, que la dématérialisation des valeurs mobilières, dont la mise en place s'est échelonnée entre 1984 et 1988, ainsi que le remboursement général de la dette inscrite à long terme et de l'emprunt 4,5 p. 100 1973 intervenu en 1987 et 1988 réduisent progressivement la charge de travail du service concerné.

Parallèlement, la direction de la comptabilité publique a engagé un effort important de modernisation et d'informatisation des procédures de gestion financière et administrative des emprunts et bons du Trésor qui améliore d'ores et déjà sensiblement la productivité du service.

C'est la raison pour laquelle le projet, dont j'indique qu'il a fait l'objet d'une première autorisation de programme de 4 millions de francs dans la loi de finances de 1987, n'a pas matériellement été engagé à ce jour dans l'attente de la stabilisation de la situation du service.

En effet, le démarrage prématuré des travaux de construction d'un programme établi à l'origine pour un effectif de 200 agents aurait constitué un mauvais emploi des fonds publics dans la mesure où cet effectif sera vraisemblablement ramené à un chiffre sensiblement inférieur.

M. le ministre délégué chargé du budget ne manquera pas, et bien évidemment dans les meilleurs délais possibles - il a demandé à cet égard toute diligence à ses services - de vous tenir informé de la décision définitive qui sera prise sur ce dossier dont nous comprenons parfaitement qu'il préoccupe la population thionvilloise.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Demange.

**M. Jean-Marie Demange.** Merci, monsieur le ministre, de ces quelques renseignements complémentaires qui sont nettement plus substantiels que ceux dont je disposais.

Quoi qu'il en soit, je m'inquiète fortement de l'avenir et j'ai comme l'impression que ce service ne sera jamais implanté à Thionville.

Je tiens cependant à faire observer que, contrairement à ce qu'affirmait un sénateur de la majorité actuelle, dans une récente question, à savoir que le gouvernement en place de 1986 à 1988 n'avait rien fait, une autorisation de programme de 4 millions de francs a été inscrite au budget de 1987.

Cela dit, j'espère que le ministre d'Etat prendra en compte les problèmes de la région thionvilloise.

#### PROMOTION DU FRANÇAIS COMME LANGUE SCIENTIFIQUE

**M. le président.** M. Jacques Brunhes a présenté une question, n° 68, ainsi rédigée :

« M. Jacques Brunhes attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie, sur le fait que les *Annales de l'Institut Pasteur* ne seront plus publiées en français. *Research in Microbiology* leur succède. La domination idéologique américaine marque un nouveau point. Ce n'est pas une fatalité. Le développement des sciences et des coopérations doit impliquer un développement scientifique national. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour favoriser la promotion du français comme langue scientifique. »

La parole est à M. Jacques Brunhes, pour exposer sa question.

**M. Jacques Brunhes.** Monsieur le ministre chargé de la francophonie, le changement de titre des *Annales de l'Institut Pasteur* devenues *Research in Microbiology* et la publication des articles de cette revue en anglais sont particulièrement révélateurs du recul du français, notamment comme langue scientifique et technique.

C'est un fait, hélas, que de plus en plus souvent les participants français à des colloques ou congrès internationaux, notamment dans les domaines scientifiques et techniques, même lorsque ceux-ci se déroulent en France, sont contraints de présenter leurs communications en anglais, et ils ont le plus souvent recours à ce méchant anglais, le *broken english*, que l'on connaît.

Des chercheurs sont placés devant ce dilemme : ou écrire en anglais, pour obtenir une diffusion large et rapide, ou écrire dans leur langue, au risque de voir leurs textes refusés

dans les revues américaines et confinés dans une publication française de moindre diffusion. Faute de crédits suffisants pour la traduction, des organismes scientifiques français rattachés au C.N.R.S. en sont réduits à publier des études et des documents uniquement en anglais.

Dans certaines professions, en France, la seule langue internationale reconnue est l'anglais. La prééminence de l'anglais comme langue scientifique renforce une véritable domination américaine dans tout ce qui accompagne la production scientifique. Mais ce n'est pas une fatalité. La cause du français comme langue scientifique est inséparable de l'exigence d'une culture scientifique vivante pour l'ensemble des Français.

Aussi, je vous demande, monsieur le ministre, si le Gouvernement compte prendre des mesures pour favoriser la promotion du français comme langue scientifique.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie.

**M. Alain Decaux,** ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie. Monsieur le député, dès que j'ai appris que les *Annales de l'Institut Pasteur* qui, vous le savez, avaient été créées en 1837 en même temps que l'institut du même nom, allaient abandonner leur titre pour un nouveau titre anglais et ne plus accepter que des articles en anglais, ma réaction a été immédiate. Elle a été celle, je crois, de tous les Français et aussi, d'ailleurs, de tous les francophones, comme j'ai pu m'en rendre compte lors de la conférence des ministres des affaires étrangères de la communauté francophone qui s'est tenue il y a dix jours à Paris pour préparer le sommet de Dakar. Et là, il faut dire que l'étonnement s'est accompagné d'indignation.

J'ai exprimé immédiatement cette indignation à M. Marcel Boiteux, président du conseil d'administration de l'Institut Pasteur. Je lui ai écrit que cette décision me semblait encore plus absurde que scandaleuse car s'il est un nom célèbre dans le monde entier, c'est bien celui de Pasteur.

Quand je suis allé au Vietnam au mois de décembre dernier à la demande du Président de la République, j'ai pu constater que toutes les rues qui, autrefois, portaient des noms français ont reçu des noms vietnamiens, sauf celles qui portent le nom de Pasteur.

J'ai écrit à M. Boiteux que, même sous l'angle commercial, se priver d'une référence à Pasteur était absurde et illogique. M. Boiteux m'a répondu fort courtoisement que le conseil d'administration de l'Institut Pasteur n'avait pas été consulté avant cette décision.

Quelques jours plus tard, j'ai pris connaissance d'une lettre de M. Hoffnung, l'un des responsables des *Annales*, qui indiquait aux collaborateurs habituels de la revue que, dorénavant - c'était ainsi une confirmation de l'information qui nous avait été donnée -, la revue ne publierait plus que des articles en anglais. Il ajoutait en substance que, ayant dû prendre cette décision rapidement, on n'avait pas eu le temps de consulter le comité de rédaction. On se demande qui a été consulté en l'occurrence, puisque ni le conseil d'administration ni le comité de rédaction ne l'ont été.

Cette désinvolture, c'est le mot le moindre que l'on puisse employer, a provoqué le mouvement d'opinion que vous connaissez. La presse, les médias audiovisuels s'en sont fait l'écho à juste titre.

J'ai reçu un grand nombre de témoignages indignés venant de grandes institutions, comme l'Académie française et l'Académie de médecine, de nombreux particuliers, de donateurs de l'Institut Pasteur qui m'ont fait savoir que, dorénavant, ils cesseraient leurs dons.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer plusieurs fois dans la presse et à la radio ainsi que M. Hubert Curien, ministre de la recherche, et vous savez que M. le Président de la République a lui-même fait connaître son inquiétude.

Alors, où en sommes-nous ?

J'ai reçu mardi M. Maxime Schwartz, directeur de l'Institut Pasteur, et j'ai pu constater que les responsables de cet établissement avaient pris conscience - même si c'est assurément un peu tard, il faut leur en donner acte - de l'erreur commise. Ils n'avaient pas mesuré sur le moment, m'a dit M. Schwartz, la portée de la décision qu'ils avaient été conduits à prendre.



Aujourd'hui, je suis en mesure d'annoncer des nouvelles que je crois satisfaisantes.

L'une des raisons qui avaient conduit à abandonner le titre *Annales de l'Institut Pasteur* tenait à ce que, au fil des années, celles-ci s'étaient ouvertes à des chercheurs autres que « pasteuriens ». Finalement, les pasteuriens étaient pratiquement absents d'une publication éditée sous le signe de Pasteur.

Par ailleurs, la majorité des communications qui parvenaient à la revue émanaient d'étrangers qui s'exprimaient en anglais.

Il avait donc paru commode à la direction, telle est l'explication de M. Maxime Schwartz, mais c'était une erreur, une grave erreur, d'uniformiser tous les articles et de ne publier qu'en anglais trois fascicules intitulés *Research in Microbiology*, *Research in Immunology* et *Research in Virology*. Pardonnez-moi si je prononce mal l'anglais mais je ne parle pas cette langue. C'est peut-être d'ailleurs une des raisons qui ont fait de moi un ministre de la francophonie. (*Sourires.*)

Il n'y aurait donc plus eu le titre *Annales de l'Institut Pasteur*, et plus de français. Ce n'était pas tolérable.

J'ai le plaisir de vous faire connaître, monsieur le député que, mardi soir, nous sommes parvenus à un accord. M. Maxime Schwartz et moi, accord qui a également reçu l'aval de M. Hubert Curien.

Une nouvelle publication va paraître, exclusivement en français, qui va reprendre le titre si longtemps illustré d'*Annales de l'Institut Pasteur*. Celles-ci ne vont donc pas disparaître. Ainsi est préservé le nom, ce dont nous devons tous nous réjouir.

Les trois autres fascicules continueront à paraître autour de cette revue centrale, formant en quelque sorte un lot, mais la décision qui avait été prise de ne recevoir que des articles en anglais est abandonnée. Les trois fascicules publieront donc des articles en anglais, quand ceux-ci leur seront envoyés dans cette langue, et des articles en français quand ils seront rédigés dans notre langue. Il n'y aura aucune autre condition que celle de la qualité, qui s'imposera naturellement aux deux langues. Je le précise parce qu'il était dit dans un communiqué que ces revues publieraient des articles en français à condition qu'ils soient bons, sans poser la même exigence pour les articles en anglais. Maintenant, on publiera les articles dans leur langue d'origine, l'anglais ou le français, à condition que les uns et les autres, bien sûr, soient bons.

Qui plus est, l'Institut Pasteur va mettre en chantier une collection de monographies scientifiques de haut niveau en langue française.

Voilà, je crois, des décisions positives et sages qu'il aurait certes été bon de prendre sans attendre l'émotion qui a éclaté non seulement en France mais dans le monde. Cette affaire est à mes yeux d'une grande importance. Il faut saluer ici la réaction de l'opinion publique. En l'occurrence, elle a été salutaire, et je dirai même salvatrice. C'est cette opinion qui a gagné.

Mais nous devons tirer les leçons d'une telle affaire et aller plus loin. Qu'avons-nous fait ? Qu'allons-nous faire ? Je sais qu'une autre question va m'être posée à ce sujet et, si vous le voulez bien, monsieur le député, j'y répondrai en continuant de répondre à la vôtre.

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Brunhes.

**M. Jacques Brunhes.** Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse. Elle est intéressante à bien des égards. On peut se réjouir du fait que le titre prestigieux *Annales de l'Institut Pasteur* retrouve vie et que les publications soient rédigées en français.

Je ne doute pas, monsieur le ministre, de votre volonté, de votre bonne volonté, mais cet incident est révélateur d'un phénomène, celui du recul du français comme langue scientifique.

Je crois que l'on n'analyse pas, ou qu'on le fait de façon incomplète, les causes de la situation actuelle. Derrière un alibi consensuel, la défense de la langue, alibi général et de bon ton, on masque les vrais problèmes et les véritables causes du recul de la langue française. Or, il faut connaître ces causes pour trouver les solutions, car ce recul n'est pas une fatalité, mais le résultat d'une politique. Ces causes sont diverses, multiples, profondes, complexes. Je ne tiens pas à les simplifier, monsieur le ministre, mais je ferai simplement quelques brèves réflexions.

L'enseignement est régi par l'échec et par l'élimination précoce qui frappent les couches les plus défavorisées de la population : la culture dans toutes ses dimensions est appauvrie et normalisée selon les modèles et les stéréotypes des sous-produits américains. Dans ce domaine, le Gouvernement de la France capitule, comme l'a fait hier à Luxembourg Mme Cresson en votant pour le projet de « télévision sans frontières », et tous ceux qui s'intéressent aux problèmes de la culture et de la langue - auteurs, interprètes, artistes, techniciens, musiciens, producteurs, distributeurs - protestent contre cette attitude de la France. Je lisais ce matin dans la presse, monsieur le ministre, qu'une haute assemblée que vous connaissez bien, l'Académie française, a apporté jeudi son appui aux démarches de l'ensemble des auteurs français contre la directive adoptée hier par le conseil des ministres de la Communauté. Selon l'Académie française, « l'abandon de ce quota ne pourra aboutir qu'à supprimer des créations d'œuvres européennes et ce au détriment des auteurs européens et des formes de culture qu'ils expriment ». L'Académie entière, conclut ce texte, « s'étonne que dans cette affaire l'intérêt culturel n'ait pas été tenu pour l'intérêt essentiel ».

Lorsque le Gouvernement laisse la porte ouverte à l'invasion des séries américaines, alors la culture et la langue françaises, l'identité nationale se trouvent mises à mal, gravement menacées dans leur richesse, dans leur développement et dans leur avenir.

Monsieur le ministre, des chercheurs français sont contraints de s'exprimer et de publier en anglais. Je vous rappelle que des colloques ou des symposiums de médecins se tenaient en France exclusivement en anglais. Je me souviens qu'un de mes amis, Jack Ralite, qui fut il y a quelques années ministre de la santé, avait imposé l'utilisation d'au moins deux langues dans ces colloques, le français et l'anglais. Lorsque des chercheurs de chez nous sont contraints de s'exprimer et de publier en anglais, c'est aussi, je dirais presque d'abord, la politique scientifique et de recherche de la France qui en est responsable.

Un grand chercheur, un mathématicien, écrivait cette semaine à propos de l'affaire qui nous préoccupe : « La cause du français comme langue scientifique est inséparable de l'exigence d'une culture scientifique vivante pour l'ensemble des Français. »

J'ajoute que, lorsque l'on casse, au nom du redéploiement des entreprises, la sidérurgie française, lorsque l'on casse Renault à Billancourt, lorsque l'on favorise le développement de la spéculation financière au détriment de la production française, lorsque la Bourse devient le baromètre exclusif d'une économie, on affaiblit, au bout du compte, le potentiel économique et technologique national, on choisit, par là même, la soumission aux technologies étrangères dans bien des domaines, et par là-même on accepte l'invasion de l'anglo-américain dans les langages économiques et scientifiques.

La défense de la langue et de la culture française passe aujourd'hui, monsieur le ministre, par le développement du français comme langue scientifique. C'est une exigence pour la France que le français ne soit pas seulement une langue de culture, presque une langue morte, dirai-je, mais c'est aussi une exigence pour le reste du monde car la coopération scientifique appelle un développement national dans tous les pays du monde et le développement de chaque langue nationale en une langue scientifique capable d'exprimer tous les concepts modernes. Telle est, je crois, la solution d'avenir.

Je termine avec votre permission, monsieur le président

Il faut, bien sûr, soustraire aux puissances d'argent les industries culturelles, refuser la soumission à la sous-culture d'un seul pays et refuser toute capitulation.

Monsieur le ministre, la cause du français aujourd'hui est inséparable - elle l'a toujours été - du combat pour la démocratie. Elle est inséparable de la défense de l'avenir national, du développement de nouvelles coopérations internationales.

Pour la langue française, comme pour la culture française, la question est celle du refus de la fatalité de la crise, le refus du déclin qui prend l'allure d'une véritable normalisation américaine. Cette assimilation n'a rien de fatal et nous sommes décidés, monsieur le ministre, à nous battre pour l'usage de la langue française, pour son rayonnement dans le monde, pour sa sauvegarde comme langue de culture, mais aussi comme langue de travail et comme langue scientifique. (*M. Xavier Deniau applaudit.*)

**M. le président.** M. Xavier Deniau a présenté une question, n° 67, ainsi rédigée :

« M. Xavier Deniau expose à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie, que les *Annales de l'Institut Pasteur* s'institueront désormais *Research in Microbiology and Immunology* et ne comprendront plus sauf exception que des articles rédigés en anglais. Cette nouvelle a produit dans l'ensemble de la francophonie l'effet le plus désastreux. Il lui demande donc quelles sont les mesures pratiques qui ont été prises ou qui seront prises pour mettre fin à une tentative inadmissible de faire disparaître le français dans les comptes-rendus des travaux d'un établissement qui, sous son nom d'Institut Pasteur, a largement contribué à la notoriété de la science française dans le monde. Il souligne qu'il ne s'agit pas là en fait d'une meilleure diffusion des recherches de nos savants, comme il l'est prétendu (qui pourrait être recherchée si nécessaire par un bilinguisme), mais d'une opération fondée sur l'intérêt d'un certain nombre de personnes. Le système de « citations » des revues scientifiques est en effet un monopole détenu par une revue américaine qui ne cite en fait que des articles écrits en anglais. Et, malheureusement, nos universités et nos organismes de recherches utilisent prioritairement ces citations pour apprécier les dossiers des chercheurs. Tant qu'il en sera ainsi, l'anglais continuera à remplacer le français pour la publication des travaux scientifiques. Il est donc nécessaire de traiter le cas de l'Institut Pasteur - qui bien qu'entreprise privée bénéficie de fonds d'Etat importants - et des autres organismes, relevant par exemple du C.N.R.S. ou de Sophia Antipolis, qui sont dans la même situation. Et, d'autre part, il faut revoir le système d'avancement des chercheurs en créant en France un argus européen qui mettrait fin au monopole américain. Il lui demande donc également quelles diligences il envisage de prendre en ce sens. »

La parole est à M. Xavier Deniau, pour exposer sa question.

**M. Xavier Deniau.** Monsieur le ministre chargé de la francophonie, je voudrais vous parler du cas particulier de l'Institut Pasteur et l'élargir au problème de fond.

Le cas particulier de l'Institut Pasteur, vous le connaissez, puisque vous en avez été saisi, comme d'ailleurs l'opinion, par le commissariat général de la langue française, qui dépend de vos services, par tous vos partenaires au cours de la réunion préparatoire au sommet de Dakar, où il n'a été question que de ça, allais-je-dire, et également à l'Académie française, en tant qu'académicien, puisque le Secrétaire perpétuel a déclaré que la publication en anglais des *Annales de l'Institut Pasteur* était un « crime et une idiotie », avec l'approbation de l'ensemble des académiciens, dont vous-même. Vous êtes donc bien au courant !

Ce qui est très frappant, c'est que votre intervention, l'intervention de très nombreuses associations, dont celle que je préside, qui est une fédération d'associations francophones, l'Association francophone d'amitié et de liaison, celle d'un très grand nombre de personnalités, dont certaines proches de l'Institut Pasteur ou même y participant, l'émotion de l'opinion, celle, semble-t-il, du Président de la République, si j'en crois la presse, ont été jusqu'à présent impuissantes à modifier cette situation sur le fond, du moins à notre connaissance. J'espère donc que vous allez pouvoir m'apprendre qu'on y est arrivé.

Pour autant que je sache, jusqu'à présent, on a obtenu que l'on mette un sous-titre en français aux annales de microbiologie et aux deux autres publications, sur la virologie et sur l'immunologie. Et le directeur de cette publication a dit aimablement qu'il accepterait les textes en français s'ils étaient bons. En anglais, ils n'ont probablement pas besoin de l'être !

L'Institut Pasteur est une institution nationale. Elle a plus fait que la plupart de nos institutions pour la renommée de la science française dans le monde. Vous avez constaté vous-même qu'en Indochine les seules rues ayant conservé leur nom étaient les rues Pasteur. Gommer tout cela un beau matin parce qu'une société de diffusion américaine - les

*Annales de l'Institut Pasteur* sont diffusées par une société américaine - a décidé, sous la plume de son porte-parole, Mme Jerri Bram, puisque les Québécois la mettent au féminin, que, désormais, on ne publierait pas en français, c'est une absurdité technique et c'est une lâcheté sur le plan national, comme l'a dit aussi M. Druon.

Voici ce que dit Mme Bram : « Cette décision a été rendue nécessaire par notre désir de devenir réellement internationale ; plus du tiers de nos lecteurs étant aux Etats-Unis, » - je remarque donc que les *Annales* ont déjà une diffusion très internationale - « nous recommandons à nos collaborateurs de publier en anglais pour pouvoir joindre un plus vaste auditoire ».

Je ne vois pas en quoi changer de langue ou supprimer le français augmentera leur auditoire ! Je préside moi-même une société savante, comme l'on dit, la Société d'ethnographie de Paris, qui est la plus ancienne d'Europe. Nous publions une revue quatre fois par an, en français uniquement, et nous avons un très grand nombre d'abonnés en territoires anglo-saxons et notamment une cinquantaine d'universités aux Etats-Unis. C'est une question de qualité. A partir du moment où la qualité est là, on vous lit. Sinon, on ne vous lit pas ou on ne vous traduit pas. Les mathématiciens par exemple - vous savez que les mathématiciens français ont un haut niveau international - continuent à publier en français sans aucune difficulté. Comme notre revue d'ethnographie est d'un haut niveau, on la lit en français.

Au cours d'une mission, j'avais demandé à M. Aleksandrov, le président de l'Académie des sciences d'U.R.S.S., qui, comme vous le savez, est le troisième personnage de l'Etat, dans quelle langue ils publiaient. En russe uniquement, m'a-t-il répondu, parce que les Américains traduisent directement tout ce que nous publions d'intéressant ; ce n'est donc pas la peine que nous nous astreignions à publier dans une autre langue que la nôtre.

En fait cette publication en langue anglaise est un souhait, une volonté de chercheurs de second rang. Il y a sept ou huit ans, lors de la commission d'enquête sur la langue française, que j'avais eu l'honneur de présider, la seconde de notre histoire, la première étant celle de l'abbé Grégoire au moment de la Révolution, plusieurs scientifiques de très haut niveau, dont le professeur Francis Perrin, fils de Jean Perrin, le professeur Langevin, fils du professeur Langevin - deux lignées de savants - et un bon nombre d'autres nous avaient dit ce que je suis en train de vous dire, c'est-à-dire que c'est une question de qualité.

Ils nous avaient expliqué aussi - et j'ai d'ailleurs le texte de Francis Perrin ici - qu'en fait cela relevait de la volonté d'avancement d'un certain nombre de chercheurs parce que le système français, par une aberration qui ne me paraît pas avoir évolué, classe les chercheurs pour leur avancement, que ce soit au C.N.R.S., dans les universités, à l'Institut Pasteur, peut-être, ou à Sophia Antipolis, selon le nombre de citations qu'ils obtiennent dans un argus international, qui est le seul existant et qui est un monopole américain. J'ai là deux exemplaires de cet énorme annuaire dans lequel vous avez les citations à travers le temps, et on y retrouve d'ailleurs celles de nombreux chercheurs français, dont plusieurs ministres de la recherche scientifique qui se sont attachés à publier en américain pour jouer sur ces citations. C'est une publication de l'Institute for Scientific Information, dont le directeur est M. Garfield, dont vous connaissez le nom, et qui est à Philadelphie. A partir du moment où les chercheurs doivent être cités dans cet argus, il est évident qu'ils écrivent en anglais.

Ils écrivent mal d'ailleurs parce qu'il est bien certain qu'on n'écrit bien que dans sa langue. M. Kahn le rappelait l'autre jour dans la presse. Pour avoir une expression affinée de sa pensée, il faut le faire dans sa langue maternelle, surtout quand c'est un instrument aussi élaboré que le français et aussi approprié à la recherche et à l'étude ; je ne crois pas que ce soit en parlant un jargon anglais ou en l'écrivant, car je parle l'anglais et ce que j'ai entendu dans des colloques, c'était du jargon. En fait, on avait le choix entre du français et du baragoin à forme américaine qui ne valait pas mieux que l'anglais des Birmans ou des Ghanéens quand ils n'ont pas d'éducation spéciale, quand ils ne sortent pas d'Oxford !

Je crois, monsieur le ministre, que le premier point, c'est de traiter l'affaire de l'Institut Pasteur parce qu'elle a pris une valeur de symbole, ainsi que vous l'avez dit vous-même, en l'obligeant à revenir purement et simplement sur sa position.

Il reçoit des fonds publics très importants. On ne peut pas nous dire que c'est l'Institut mais pas la revue. L'ensemble est lié. Et on ne peut pas dire que la revue est administrée par une multinationale de langue américaine qui n'a pas envie de diffuser en français.

L'Institut Pasteur est soutenu par les fonds des contribuables français. Il doit donc s'exprimer dans la langue française et, sur le fond, monsieur le ministre, il faudrait, si vous le voulez bien, que vous fassiez procéder à une enquête sur les conditions d'avancement des chercheurs dans tous les organismes.

Je vous parlais de Sophia Antipolis. J'y étais, il y a quinze jours, avec un groupe de parlementaires. Dans le car, l'hôtesse nous a dit : la langue de travail est bien entendu l'anglais. Nous avons été reçus dans une salle par un éminent professeur qui nous a fait passer une cassette en anglais, hautement technique, et notre collègue Devaquet, qui est professeur à l'école polytechnique, a déclaré qu'il n'avait rien compris. On ne se donnait donc même pas le mal de faire à des parlementaires français une présentation convenable en langue française.

J'ai posé des questions sur la manière dont on publiait. On m'a parlé d'un journal qui s'appelait *News* et qui réunissait des travaux de Hollandais, d'Allemands et de Français, parce que, m'a-t-on dit, l'anglais est notre langue commune ! Or Sophia Antipolis bénéficie aussi de fonds considérables de la puissance publique.

Quant au C.N.R.S., je n'en parle même pas ! Les banques de données sont archivées en anglais, alors que les Canadiens sont arrivés à les archiver en français !

Si vous le voulez bien, monsieur le ministre, une des conclusions de notre échange pourrait être que vous mettiez en chantier une enquête sur la manière dont travaillent nos chercheurs, pour mettre fin à la pratique selon laquelle, pour leur carrière, ils doivent travailler en anglais.

Je crois que la dimension européenne nous fournit une alternative suffisante au point de vue de l'espace, du nombre de chercheurs et des talents, d'autant plus que faire un *argus* n'est tout de même pas une affaire d'Etat ! J'ai vu comment c'était fait ! Et des revues scientifiques en français, il en existe quelques-unes, comme *Médecine Sciences* ou une revue de chimie. Cela ne coûte pas très cher, contrairement à ce que l'on prétend ! Ce qu'il faut, c'est avoir un comité de rédaction et des signatures.

J'étais, il n'y a pas très longtemps, dans un pays africain où l'on dépense 5 milliards de centimes par an simplement pour envoyer des professeurs d'université enseigner quatre heures par semaine, cinq mois par an ! On doit donc pouvoir dégager quelque part de l'argent pour faire paraître un certain nombre de revues. Je vois bien ce que coûte ma revue de la Société d'ethnographie : je sais bien que nous sommes bénévoles ; mais cela ne coûte pas cher et elle a une grande audience internationale.

Je crois, monsieur le ministre, que vous êtes l'homme qu'il faut pour mettre en place cette réflexion, mener cette enquête et, éventuellement, prendre ensuite les mesures nécessaires à partir de l'émotion soulevée par cette affaire de l'Institut Pasteur. C'est une question à la fois sur ce cas particulier et sur le fond que je vous pose aujourd'hui.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie.

**M. Alain Decaux, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie.** Monsieur le député, je viens de répondre assez longuement à M. Brunhes sur l'Institut Pasteur mais je vais vous résumer mon propos en quelques mots. Je tiens à vous le redire parce que c'est, disons-le, une bonne nouvelle.

J'ai rencontré M. Maxime Schwartz avant-hier. Je ne vous raconterai pas le long cheminement de nos négociations qui ont duré trois semaines, les lettres échangées, etc., mais nous sommes parvenus à un accord qui, je crois, est satisfaisant.

Ce qu'il fallait absolument, c'est que ce titre illustre, admiré et admirable, *Annales de l'Institut Pasteur*, vive, survive ou renaisse. C'est fait ! L'Institut Pasteur va donc publier une revue qui s'appellera *Annales de l'Institut Pasteur* et qui ne sera qu'en français !

**M. Xavier Deniau.** Très bien !

**M. le ministre chargé de la francophonie.** Mais, comme toujours dans des négociations, il faut arriver à des mesures transactionnelles. Les trois fascicules - virologie, immunologie et microbiologie - continueront à paraître sous leur titre anglais. Ce seront, en quelque sorte, les suppléments de la revue française *Annales de l'Institut Pasteur*. Mais l'Institut revient sur la décision qui avait été prise de n'accepter que des articles anglais. Quand on enverra des articles en anglais, ils seront publiés en anglais. Quand on enverra des articles en français, ils seront publiés en français. Cette solution me paraît satisfaisante.

J'ai salué tout à l'heure la force de l'opinion publique, car c'est réellement elle qui, par sa réaction, en se manifestant de toutes les façons que vous venez d'évoquer, a enlevé cette quasi-victoire. Dans ces cas-là, en effet, tout le monde doit se donner à fond. Il ne faut pas plier l'échine. Il faut réagir. L'opinion a réagi, non seulement en France, mais également dans les pays francophones.

Vous avez évoqué ce qui s'était passé à la conférence des ministres des affaires étrangères francophones, avenue Kléber, la semaine dernière. Les francophones se battent pour la langue française, dans leur pays, au-delà des mers, hors de nos frontières, et ils se battent, bien d'ailleurs, vous le savez, dans les instances internationales. Si, à l'O.N.U., la langue française, qui était quelque peu en péril pour la publication des travaux, a retrouvé sa place, c'est grâce à l'action des francophones, des Africains notamment, qui ont été magnifiques dans ce combat. Ils nous ont donc dit avec force : « Si, alors que nous nous battons pour la langue française, dans des contextes souvent difficiles, vous, Français, vous baissez les bras, à quoi bon poursuivre ? » C'est une observation parfaitement juste, et je crois que ce succès presque complet pour les *Annales de l'Institut Pasteur* est une bonne réponse à donner à nos amis francophones.

En ce qui concerne les leçons à en tirer, je vous donne tout à fait raison. Quand j'ai été nommé ministre de la francophonie, moi qui n'ai aucune formation scientifique et qui suivais très peu ces questions, j'ai été aussitôt stupéfait de recevoir des lettres de médecins assorties de bulletins d'adhésion et de brochures rédigés en anglais, sans un mot de français, pour des congrès médicaux devant se tenir en France quelques mois plus tard.

Ce fut pour moi une révélation ! Je ne me doutais pas que ces habitudes s'étaient à ce point implantées en France. On m'annonçait par exemple qu'un congrès de cardiologie allait se tenir à Nice et on m'envoyait un bulletin d'adhésion et une feuille descriptive rédigés uniquement en anglais, sans traduction française. Depuis, je n'ai pas cessé de recevoir tous ces documents en anglais. Que pouvais-je faire ? D'abord, cela m'a informé. C'était important, puisque je ne l'étais pas. Et j'ai réagi à chaque fois en écrivant aux responsables pour leur faire part de mon grand étonnement. Pour le congrès de cardiologie en question, par exemple, j'ai fait seulement observer que, puisque tout bulletin d'adhésion comporte un recto et un verso, si je comprenais que l'une des deux faces soit en anglais, étant donné qu'on s'adressait à des chercheurs, à des médecins anglophones pour une grande part - respectons ces anglophones ! -, comme le congrès avait lieu en France, la moindre des choses serait que l'autre soit en français et qu'il y ait les deux langues.

Je dis souvent que, ministre français de la francophonie, je ne me bats contre aucune langue. Je ne me bats pas contre l'anglais. Si je devais me battre contre la langue la plus parlée dans le monde, je me battrais contre le chinois. Je me bats pour le français. Il n'est pas question d'exclure, mais nous devons aussi nous respecter nous-mêmes. Et j'écris à ces chercheurs, à ces savants, et c'est maintenant presque une lettre type, que, en tant que citoyens du pays où, peut-être, le hasard nous a fait naître - le hasard nous a fait naître français et nous devons en prendre conscience - nous avons des devoirs non seulement envers notre pays mais aussi envers sa langue.

Je dois dire que je reçois parfois des réponses étranges. Je ne citerai personne, mais un président m'a adressé une lettre fort désagréable me disant que c'était comme cela et que ce n'était pas mon intervention qui changerait quoi que ce soit. J'en prends acte. D'autres me répondent différemment. Ainsi, le professeur Tubiana m'a adressé une lettre qui m'a touché. Je lui signalais qu'il existait, au ministère des affaires étran-

gères, un fonds pour la traduction simultanée auquel il fallait faire appel. Il m'a répondu qu'il ignorait l'existence de ce fonds, me remerciait de le lui faire connaître et il m'indiquait qu'il en tiendrait compte.

J'ai parlé d'un congrès qui doit se tenir à Nice. Hier - on dirait que c'est un fait exprès - j'ai reçu de M. le professeur Morand une lettre qui m'annonce une bonne nouvelle : le congrès se tiendra en anglais et en français. Il a par conséquent pris acte de mes souhaits.

Peut-être qualifierez-vous en cette action de limitée. Je la conduis cependant. Elle ne réussit pas toujours, mais cela arrive quelquefois.

A propos de l'affaire de l'Institut Pasteur, il faut, si j'ose dire, en tirer profit. Je l'ai dit franchement à M. Maxime Schwartz avant-hier : à quelque chose malheur est bon ! Ces événements, dont j'avais partiellement connaissance par des correspondances que m'adressaient des médecins qui se scandalisaient, eux Français, de devoir participer dans leur propre pays à des congrès tenus uniquement en anglais, c'est maintenant l'opinion publique tout entière qui en a pris acte. Alors qu'auparavant ces faits ne dépassaient pas mon information et les réactions que je pouvais avoir, aujourd'hui une émotion s'est produite partout. Il faut qu'elle porte ses fruits.

Je dois vous dire, monsieur le député, que, il y a déjà plusieurs semaines, prenant conscience de tous ces mouvements qui se manifestaient en France, de ce laxisme, disons-le, de médecins et aussi de chercheurs scientifiques, je m'en étais ouvert à mes collègues MM. Claude Evin et Hubert Curien et nous avions déjà décidé, avant même l'affaire de l'Institut Pasteur, de nommer ensemble deux missions chargées de faire le point, d'interroger les responsables et de chercher avec eux des solutions. En effet, en cette année du Bicentenaire, souvenons-nous que, parmi les droits de l'homme, il y a cette exigence que nous ne devons en aucun cas oublier : ne jamais condamner personne sans qu'il ait pu s'exprimer.

J'ai moi-même rencontré des médecins, des scientifiques. Mais il ne s'agissait que de consultations sporadiques, personnelles, au hasard de rencontres que j'avais souhaitées. Il faut maintenant que des missions puissent interroger les uns et les autres, entendre leurs arguments. Nous savons, en effet, que les milieux scientifique et médical français sont eux-mêmes divisés : des chercheurs de grand renom nous disent, les uns qu'il faut se battre pour la langue française, les autres que ce n'est pas la peine. Il faut donc les interroger, étudier à fond ce grave problème et chercher ensemble des solutions.

Au sommet de Dakar, qui va se tenir au mois de mai prochain - ce n'est pas à vous que je l'apprendrai - nous allons proposer un fonds plus élargi et, cette fois-ci, multilatéral, d'aide à la traduction simultanée dans les congrès.

Par ailleurs, un forum scientifique francophone qui, à l'initiative du ministère français de la francophonie, réunira en janvier 1990, à Paris, à La Villette, des chercheurs, des scientifiques de tous les pays francophones traitera, entre autres, de ce problème et essaiera de le traiter à fond.

En outre, nous allons étudier très vite - il faut le faire sur la lancée de l'affaire de l'Institut Pasteur - la création d'une grande revue de recherche française de haut niveau.

**M. Xavier Deniau.** Très bien !

**M. le ministre chargé de la francophonie.** En effet, *Médecine-Sciences*, de création franco-canadienne, a beaucoup de qualités, je le reconnais, mais n'est pas une revue de pointe dans le domaine de la recherche.

Vous avez fait valoir que l'effort à consentir pour une nouvelle création ne serait pas considérable. C'est une des actions précises qu'il faudra mettre au point.

Nous devons profiter du grand mouvement d'opinion qui se dessine et, au cours des réunions que nous allons avoir dans les semaines qui viennent, attirer l'attention des médecins et des chercheurs sur le laxisme, j'oserai dire le snobisme, de certains. Dans des congrès à l'étranger où ils disposent de traductions simultanées, des chercheurs et des médecins français croient devoir s'exprimer en anglais. Ils sont contents - beaucoup de scientifiques me l'ont dit confidentiellement avec un sourire - de montrer qu'ils parlent anglais. C'est puéril ! Ils doivent prendre conscience de cette puérité pour ne pas y succomber.

Certains objectent que les traducteurs ne sont pas au fait des difficultés de la création scientifique et traduisent mot à mot les interventions, qui deviennent alors incompréhensibles. Une solution m'a été fournie par d'autres chercheurs. Il suffirait que les traducteurs se réunissent, ne serait-ce que pendant une demi-journée, avec les organisateurs des congrès, que les communications leur soient soumises à l'avance et qu'on leur fournisse, pour les débats, des phrases et des mots clés, qui éviteraient une traduction par trop littérale et, en effet, très obscure.

Voilà des actions concrètes que nous sommes en train de mettre au point. Elles sont pour nous essentielles. Vous-même et M. Bréhès avez dénoncé l'impérialisme du groupe américain Garfield qui, il y a quelques années, a décidé unilatéralement qu'on ne citerait plus que les publications en anglais. Pouvons-nous nous adresser à ce groupe ? Peut-être pas, mais il ne faut pas en tout cas que, comme les bourgeois de Calais, nous allions vers lui la corde au cou.

Pour mettre un sourire, si vous le voulez bien, dans ce dialogue, j'évoquerai une anecdote qui m'a été racontée et qui est tout à fait vraie. Un médecin français, dans un congrès tenu en Amérique du Nord, a cru devoir, comme d'autres, s'exprimer en anglais, langue qu'il ne connaissait absolument pas. Il avait donc écrit sa communication en français et l'avait fait traduire. Elle était bien traduite, mais il l'a lue avec un tel accent, vous l'imaginez, que les anglophones, très nombreux dans la salle, n'y comprenaient rien. Ils ont alors mis leur casque, et un grand nombre d'entre eux se sont branchés sur le français afin d'entendre dans notre langue ce que ce Français qui s'exprimait à la tribune croyait dire en anglais. Ce n'est qu'une anecdote, mais j'aime beaucoup les anecdotes parce qu'elles résument bien les choses.

**M. le président.** La parole est à M. Xavier Deniau.

**M. Xavier Deniau.** Je tiens d'abord à vous dire, monsieur le ministre, que je suis heureux que vous vous soyez attaché avec tout votre cœur et tout votre esprit au dossier de l'Institut Pasteur pour essayer de trouver une solution satisfaisante.

Ce que vous avez dit sur un certain nombre de points est encourageant, mais je continue à penser que, tant que nous n'aurons pas créé un argus qui ne sera pas l'argus de langue anglaise, lequel signifie en fait pour tous les chercheurs qui n'ont déjà pas une très bonne notoriété l'obligation de parler anglais, rien n'aura véritablement avancé.

Par ailleurs, tant qu'on ne sera pas intervenu auprès des organismes français de recherche et des universités pour que l'avancement des chercheurs ne se fasse pas à partir de cet argus - situation qui a été confirmée, je vous l'ai dit, par plusieurs professeurs éminents -, nous n'aurons fait qu'une partie du chemin. Il faut convaincre les chercheurs que c'est l'effort qu'ils accompliront en français qui, prioritairement, fera leur carrière même si, bien entendu, les travaux qu'ils auront pu effectuer en anglais ou les apports qu'ils auront pu donner à des universités ou à des colloques américains doivent être également pris en compte.

Un ministre des universités - était-ce M. Chevènement ? - avait par circulaire enjoint aux présidents d'université et aux recteurs de ne pas donner de moyens ni d'argent aux organisateurs de colloques, symposiums ou réunions de travail qui n'utiliseraient pas le français soit uniquement, soit, comme vous l'avez dit, en bilinguisme, ce qui est une bonne solution. Cela avait fait crier dans le Landerneau des colloques, mais cela avait été assez efficace. Hélas, cela n'a pas été repris par ses successeurs. Faire savoir que, lorsque des fonds publics français sont engagés, la langue française s'impose sous une forme ou sous une autre est une bonne mesure et d'application relativement simple.

Cela dit, monsieur le ministre, c'est avec le plus vif intérêt que l'ensemble du monde francophone et, en France, les associations et les personnes qui s'intéressent à ces affaires, puis, au-delà, l'opinion publique tout entière, suivront vos efforts, efforts dont je vous remercie, pour traiter ce sujet capital pour l'avenir de notre civilisation.

**M. le président.** Nous avons terminé les questions orales sans débat.

**DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI  
MODIFIÉ PAR LE SÉNAT**

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 566, distribué et renvoyé à la commission de la production et des échanges.

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Mardi 18 avril 1989, à seize heures, première séance publique :

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 544 relatif à la sécurité et à la transparence du marché financier (rapport n° 563 de M. Christian Pierret, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée à onze heures).*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER

**NOMINATION D'UN RAPPORTEUR**

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES,  
FAMILIALES ET SOCIALES

M. Charles Metzinger a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'enseignement de la danse (n° 564).

## A B O N N E M E N T S

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				<b>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes - 03 : compte rendu intégral des séances. - 33 : questions écrites et réponses des ministres  <b>Les DEBATS du SENAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes - 05 : compte rendu intégral des séances; - 35 : questions écrites et réponses des ministres  <b>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions - 27 : projets de lois de finances  <b>Les DOCUMENTS DU SENAT</b> comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions..... 1 an	108	554	
83	Table compte rendu.....	52	88	
93	Table questions.....	52	95	
<b>DEBATS DU SENAT :</b>				
05	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions..... 1 an	99	349	
85	Table compte rendu.....	52	81	
95	Table questions.....	32	52	
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
07	Série ordinaire..... 1 an	870	1 572	<b>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION</b> 28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  Téléphone ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 STANDARD GENERAL : (1) 40-58-75-00 TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>				
09	Un en.....	870	1 538	

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)